RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 422/2013 DE LA COMMISSION

du 7 mai 2013

enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Fin Gras / Fin Gras du Mézenc (AOP)]

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1151/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 21 novembre 2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [1], et notamment son article 52, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (UE) nº 1151/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 21 novembre 2012 est entré en vigueur le 3 janvier 2013. Il a abrogé et remplacé le règlement (CE) nº 510/2006 du Conseil, du 20 mars 2006, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires [2].

(2) Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement (CE) nº 510/2006, la demande d'enregistrement de la dénomination «Fin Gras» / «Fin Gras du Mézenc» déposée par la France, a été publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* [3].

(3) Aucune déclaration d'opposition, conformément à l'article 7 du règlement (CE) nº 510/2006, n'ayant été notifiée à la Commission, cette dénomination doit donc être enregistrée,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

La dénomination figurant à l'annexe du présent règlement est enregistrée.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Fait à Bruxelles, le 7 mai 2013.

Par la Commission,
au nom du président,
Dacian CIOLOȘ
Membre de la Commission

[1] JO L 343 du 14.12.2012, p. 1.
[2] JO L 93 du 31.3.2006, p. 12.
[3] JO C 180 du 21.6.2012, p. 22.

ANNEXE

Produits agricoles destinés à la consommation humaine énumérés à l'annexe I du traité:

Classe 1.1. Viande (et abats) frais

FRANCE

Fin Gras / Fin Gras du Mézenc (AOP)